

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
CESTAYROLS - COMMUNE

Séance du jeudi 28 août 2025

Délibération N° DE_2025_019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	9
Date de la convocation : 05/08/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit août deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean DERRIEUX.

Présents : Jean DERRIEUX, François JONGBLOET, Francis BERNADOU, Philippe BEGLIOMINI, Amélie GALAND, Claude THILLIEZ, Geneviève DELRIEU

Représentés : Annie OHRESSER représentée par Amélie GALAND, Bernard GISQUET représenté par Jean DERRIEUX

Absents et Excusés : Stéphanie CALMELS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Amélie GALAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution de subvention année 2025

Mr le Maire explique que nous avons reçu une demande de subvention de l'association des Lieutenants de Louvèterie du Tarn.

Il rappelle que les Lieutenants de Louvèterie sont des fonctionnaires bénévoles nommés par le Préfet, sous la tutelle de la DDT. Chaque commune a un Lieutenants de Louvèterie compétent et prêt à intervenir sur son territoire.

Leurs interventions sont plus en plus nombreuses allant de la gestion du grand prédateur aux interventions sur les routes suite à des collisions avec des grands gibiers, en passant par des constations de dégâts et les interventions sur les sangliers en milieu urbain et périurbains. Ils utilisent leur propre véhicule, leurs chiens si besoin et les moyens et matériels adéquats avec une tenue réglementaire, le tout financièrement à leur charge.

L'ensemble de ces coûts, en constante augmentation, ont pour conséquence des vocations qui s'estompent.

L'association se permet donc de demander à chaque commune une subvention afin de leur permettre d'acquérir et de renouveler des équipements nécessaires à leur bon fonctionnement.

Mr le maire propose de verser à l'association des Lieutenants de Louvèterie du

DE_2025_019

TARN une subvention de 10€.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, :

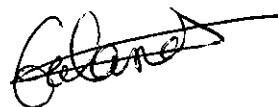
- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean DERRIEUX
Président de séance

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, looped 'J' followed by a series of fluid, connected strokes.

Amélie GALAND
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'A' followed by a series of connected, flowing strokes.